

Mons – Cour d'Appel – Chambre des mises en accusation

Je reçois l'accord de Monsieur le procureur général pour déprogrammer tous les dossiers fixés ce lundi 16 mars 2020 devant la chambre des mises en accusation de Mons.

Compte tenu de la nature de ces dossiers, ceux-ci ne revêtent aucune urgence particulière.

Il est dès lors inutile pour les membres du Barreau de se déplacer dans le cadre de la gestion de ces dossiers.

Je tenais à vous en informer.

Puis-je vous demander de bien vouloir relayer cette information ?

Avec l'assurance de ma parfaite considération.

Philippe MORANDINI